

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe des entreprises

Tout d'abord, un très sincère merci aux rapporteurs pour le travail accompli en un temps record et leur capacité, avec l'aide des présidents des sections de l'environnement et des affaires économiques, à gérer les débats riches et animés qui ont conduit à l'avis de qualité qui est présenté aujourd'hui.

Pour les entreprises, la réussite de la transition énergétique dans notre pays est un défi majeur aux multiples aspects.

Si nous nous félicitons de voir, au cœur du projet de loi, le souci de diversification progressive du mix énergétique, l'encouragement à la sobriété et à l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement de filières industrielles performantes dans les énergies renouvelables et l'encouragement à la poursuite de la recherche et de l'innovation, notamment dans leurs phases de transition vers la maturité industrielle, pour autant, d'autres aspects majeurs sont absents ou insuffisamment traités.

Ainsi, si le projet d'avis met en avant les questions d'économie et d'emploi, nous regrettons que la compétitivité du prix de l'énergie et son évolution ne figurent pas comme l'un des objectifs structurants de la politique énergétique nationale.

Le projet d'avis souligne la nécessité de réalisation d'études d'impact économique, social et environnemental détaillées, préalables à la mise en œuvre des scénarios envisagés, c'est à nos yeux essentiel. La compétitivité n'est pas un débat théorique, la France est en train de perdre son avantage en termes de coût de l'énergie.

Dans ce contexte, comme souligné dans l'avis, les entreprises sont de ceux qui s'inquiètent de certains objectifs chiffrés figurant dans le projet de loi tels la réduction à 50 % de la production d'électricité nucléaire en 2025 ou la réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012. Attention aux chiffres couperet et aux objectifs plus exigeants que ceux de l'Union européenne auxquels nous préférons le pragmatisme.

Nous insistons donc pour que la mise en place de la transition énergétique s'accompagne de processus d'évaluation et de suivi partagés et réguliers, permettant en tant que de besoin les adaptations et rectifications nécessaires au fil du temps. Ainsi devraient être suivis et vérifiés les coûts économiques et l'éco-efficacité des EnR ou les prix de l'énergie pour les entreprises au regard des autres pays européens.

En conclusion, nous souhaitons attirer l'attention sur deux points clés insuffisamment traités dans le projet de loi et relevés dans le projet d'avis :

- le volet « *compétences et gestion prévisionnelle des emplois* » qu'il est indispensable de développer pour faciliter les transitions professionnelles, porteuses d'employabilité ;
- l'immense question des moyens et de l'accompagnement financier des acteurs, notamment économiques, compte tenu notamment des importants investissements industriels et d'infrastructures nécessaires.

Pour toutes ces raisons, et malgré les réserves évoquées sur le projet de loi lui-même, le groupe des Entreprises a voté le projet d'avis.